

# Atelier de travail sur la pêche touristique ou sportive

Transports Canada, Sécurité et sûreté maritimes  
(TCSSM)

SGDDI # 13709259





# Pêche sportive :

- ✓ Le tourisme d'aventure prend de l'ampleur
- ✓ La pêche sportive suscite de plus en plus d'intérêt
- ✓ La demande touristique pour des excursions de pêche au large est en augmentation



# Pêche sportive avec passagers:

- ✓ Pêche sportive commerciale
- ✓ Pêche à bord de bâtiments autres que de plaisance
- ✓ Titulaires de permis de pêche commerciale



# Passager :

## **LMMC 2001**

Personne transportée sur un bâtiment par le propriétaire ou l'exploitant. Sont exclues de la présente définition :

- (i)** soit le capitaine ou un membre de l'équipage, ou une personne employée ou occupée à bord, en quelque qualité que ce soit, pour les besoins du bâtiment,
- (ii)** soit un invité transporté gratuitement ou sans but lucratif sur un bâtiment utilisé exclusivement pour le plaisir;



# Passager :

«**Passager**» – Personne se trouvant à bord d'un bâtiment qui n'est pas le capitaine, ni un membre de l'équipage, ni une personne employée ou occupée à bord, en quelque qualité que ce soit, pour les affaires de ce bâtiment, ni un invité à bord d'une embarcation de plaisance.

Il n'est pas essentiel que la personne à bord d'un bâtiment paie un tarif pour être considérée comme un passager.



# Pêche sportive avec passagers :

- **Projet de normes sur la pêche sportive commerciale**
- ✓ Limité PL2, Cab. III
- ✓ Seulement à la ligne
- ✓ Moins de 6 personnes
- ✓ Voyages journaliers, sans couchette
- ✓ Bâtiments inspectés
- ✓ PCPB-Pêche



# Pêche sportive commerciale:

La transformation d'un bâtiment de pêche en bâtiment à passagers est complexe

- ✓ Équipage
- ✓ Exigences de construction
- ✓ Stabilité intacte et en cas d'avarie
- ✓ Équipements de sauvetage
- ✓ Protection structurale contre l'incendie
- ✓ Équipement de lutte contre l'incendie



# EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES :

- Règlement sur le personnel maritime

## **Jauge brute d'au plus 15 :**

- Règlement sur les petits bâtiments

## **Jauge brute de plus de 15 :**

- Règlement sur la construction de coque
  - Règlement sur les exercices d'embarcation et d'incendie
  - Règlement sur l'équipement de sauvetage
  - Règlement sur la sécurité contre l'incendie des bâtiments
  - Règlement sur les machines de navire
  - Règlement technique de 1999 sur les stations de navires (radio)
- 
- Normes sur la construction et l'inspection des petits navires à passagers





# Règlement sur le personnel maritime

## CAPITAINE

### **Voyages à proximité du littoral classe 1 ( plus de 25 MN)**

- Capitaine JB 150

### **Voyages à proximité du littoral classe 2 ( au plus 25 MN)**

- Jauge brute de plus de 5 : **Capitaine avec restrictions**
- Jauge brute d'au plus 5 et plus de 8 m : CFCPB (SVOP)
- D'au plus 8 m : CFCPB (SVOP)

### **Voyages en eaux abritées**

- Maximum 6 passagers et au plus 8 m : CCEP (PCOC)



# Règlement sur le personnel maritime

## Officier Mécanicien

- ✓ Jauge brute de moins de 5, non-pontés, propulsion hors-bord = Mécanicien non requis
- Voyage à proximité du littoral classe 2 limité ( au plus 25 MN)
- ✓ Opérateur des machines de petits bâtiments (SVMO)



# Règlement sur le personnel maritime

## FUM

- **Voyages en eaux abritées**
- ✓ FUM sur la sécurité de base des petits bâtiments (A3)
  
- **Voyages à proximité du littoral classe 2**
- ✓ FUM sur la sécurité des petits bâtiments transportant des passagers (A2)



# Règlement sur le personnel maritime

## Question 1

Croyez-vous que la validité des brevets de capitaine de bâtiments de pêche devrait être reconnue pour les activités de pêche sportive commerciales?

- Oui
- Non



# Règlement sur le personnel maritime

## Question 2

Estimez-vous qu'uniquement une personne compétente devrait être requise pour l'opération de la machinerie?

- Oui
- Non



# Règlement sur le personnel maritime

## Question 3

Considérez-vous que le FUM sur la sécurité de base (A1) devrait être accepté pour les activités de pêche sportive commerciales?

- Oui
- Non



# Règlement sur les exercices d'embarcation et d'incendie

## Question 4

Croyez-vous que les exigences particulières du REEI pour les bâtiments transportant des passagers devraient être respectées pour les activités de pêche sportive commerciales?

- Oui
- Non



# Règlement sur la construction de coque ( JB>15)

- Stabilité à l'état intact et après avarie
- ✓ Normes régissant l'exploitation des bâtiments à passagers et la stabilité après avarie
- Lisses, pavois ( hauteur 1m)
- Cloison d'abordage





# Règlement sur la construction de coque ( JB>15)

## Question 5

Estimez-vous que la stabilité à l'état intact avec conditions de pêche devrait être acceptée au lieu des critères avec passagers et en état d'avarie?

- Oui
- Non



# Règlement sur la construction de coque ( JB>15)

## Question 6

Croyez-vous qu'une hauteur des pavois et rambardes de moins de 1 mètre devrait être acceptée si toutes les personnes sur le pont portent en tout temps un vêtement de flottaison individuel pour les activités de pêche sportive commerciales?

- Oui
- Non



# Règlement sur l'équipement de sauvetage (JB>15)

## RES Classe III

- Radeaux 50 % de chaque bord (total 100 %)
- Canot de secours sous bossoir
- 2 bouées de sauvetage



# Règlement sur l'équipement de sauvetage (JB>15)

## Question 7

Pensez-vous que les équipements de sauvetage requis par le RSBP devraient être acceptés au lieu des exigences du RES pour les activités de pêche sportive commerciales?

- Oui
- Non



# Règlement sur la sécurité contre l'incendie des bâtiments (JB>15)

- Configuration des escaliers, échappée
- Protection structurale contre l'incendie
- Détection d'incendie
- Pompe incendie
- Système fixe d'extinction d'incendie



# Règlement sur la sécurité contre l'incendie des bâtiments (JB>15)

## Question 8

Considérez-vous que l'aménagement actuel des escaliers, échelles inclinées et échappées devrait être accepté pour la pêche sportive commerciale?

- Oui
- Non



# Règlement sur la sécurité contre l'incendie des bâtiments (JB>15)

## Question 9

Croyez-vous que l'isolation, la finition intérieure et l'ameublement actuels des bâtiments de pêche devraient être acceptés?

- Oui
- Non



# Règlement sur la sécurité contre l'incendie des bâtiments (JB>15)

## Question 10

Pensez-vous que les bâtiments de pêche sportive commerciale devraient avoir un système d'alarme incendie conforme?

- Oui
- Non





# Règlement sur la sécurité contre l'incendie des bâtiments (JB>15)

## Question 11

Croyez-vous que les bâtiments de pêche sportive commerciale devraient avoir une pompe à incendie supplémentaire, située à l'extérieur du compartiment machine?

- Oui
- Non



# Règlement sur la sécurité contre l'incendie des bâtiments (JB>15)

## Question 12

Considérez-vous que la salle des machines des bâtiments de pêche sportive commerciale devrait être protégée par un système fixe d'extinction d'incendie?

- Oui
- Non



# Règlement sur les machines de navire

## (JB>15)

- Moyen de communication entre la timonerie et le compartiment de l'appareil à gouverner.
- Aspiration directe pour l'assèchement du compartiment machine



# Règlement sur les machines de navire

## Question 13

Pensez-vous que l'utilisation de radios portatives pour la communication avec le compartiment de l'appareil à gouverner devrait être acceptée?

- Oui
- Non



# Règlement sur les machines de navire

## Question 14

Croyez-vous qu'une aspiration directe au système d'assèchement de la salle des machines est requise?

- Oui
- Non



# Règlement technique de 1999 sur les stations de navires (radio)

Inspection radio

Question 15

Pensez-vous qu'un certificat d'inspection radio devrait être requis pour les opérations de pêche sportive commerciales?

- Oui
- Non



# QUESTIONS???

## MERCI

Robert Fecteau, Simon Pelletier

Transports Canada

Sécurité et sûreté maritimes

800-427-4417

[Robert.fecteau@tc.gc.ca](mailto:Robert.fecteau@tc.gc.ca)

[Simon.pelletier@tc.gc.ca](mailto:Simon.pelletier@tc.gc.ca)